

General Data Protection Regulation

Amendment of Existing Supplier Agreements

Q&A FR

EU Regulation 2016/679 of 27 April 2016

Article 2.1

This Regulation

applies to

the processing of personal data wholly or partly **by automated means**

and to

the processing **other than by automated means** of personal data

which form part of a filing system

or are intended to form part of a filing system.

Article 28 of EU Regulation 2016/679

Article 28.3

Le traitement par un sous-traitant est régi par un contrat ... , qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable du traitement, définit

l'objet et la durée du traitement,

la nature et la finalité du traitement,

le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées,
et les obligations et les droits du responsable du traitement.

Ce contrat ou cet autre acte juridique prévoit, notamment, que le sous-traitant:

→ *Liste des obligations and prohibitions*

Q & A

GDPR, c'est quoi ?

Abréviation de **General Data Protection Regulation**, le nouveau règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 concernant la protection des données à caractère personnel.

En français : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

In English: General Data Protection Regulation (GDPR)

In het Nederlands : Algemene Verordening Gegevensbescherming (AVG)

Auf Deutsch : Datenschutz-Grundverordnung (DG)

GDPR est un règlement européen qui s'applique à partir du 25/05/2018 dans tous les états européens sans devoir être converti en législation nationale.

Q & A

Qu'y a-t-il dans le contrat-GDPR ?

Les droits, obligations et informations spécifiques relatifs au traitement des données à caractère personnelles à enregistrer dans tous les contrats avec les fournisseurs qui traitent des données à caractère personnelles, tels que requis par l'article 28.3 du General Data Protection Regulation.

Le contrat-GDPR est en grande partie littéralement les textes de ce règlement européen.

Le General Data Protection Regulation exige que ces textes soient signés par les deux parties.

Q & A

Pourquoi un contrat-GDPR est-il envoyé aux fournisseurs pour modifier notre Contrat en référence ?

Parce que **l'article 28.3** du General Data Protection Regulation **exige** que les droits, obligations et informations spécifiques concernant le traitement des données à caractère personnelles doivent être enregistrés le 25 mai 2018 dans tous les contrats existants avec les fournisseurs qui traitent des données à caractère personnelles.

Le contrat-GDPR que nous avons envoyé aux fournisseurs contient tout ce qui doit être inclus dans les contrats le 25/05/2018 conformément à ce règlement européen.

GDPR est un règlement européen qui s'appliquera immédiatement à partir du 25/05/2018 dans tous les états européens sans devoir être converti en législation nationale.

Q & A

Dans quelle langue ?

Il existe des contrats-GDPR en pièce jointe en néerlandais, français et anglais, quelle langue dois-je choisir ?

De préférence la langue dans laquelle notre contrat est rédigé. Vous trouverez le numéro de notre contrat dans le texte de l'email.

Si pas possible: la langue de votre choix.

Le contenu des contrats-GDPR dans les 3 langues est identique :

In NL : OVEREENKOMST BETREFFENDE DE VERWERKING VAN PERSOONSGEGEVENS

En FR : CONTRAT CONCERNANT LE TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

In EN : PERSONAL DATA PROCESSING AGREEMENT

Q & A

Que dois-je remplir dans le contrat-GDPR et son annexe-GDPR ?

1 Vos données d'entreprise

2 Le numéro de notre Contrat indiqué dans le texte de l'email doit être mentionné à la deuxième page et sur la première page de l'annexe-GDPR.

3 Les données concrètes de votre traitement des données personnelles dans l'annexe-GDPR.

Exemple: Comment compléter la section « type de données personnelles » de l'annexe:

Utiliser les mots "données d'identification" est insuffisant parce que trop vague.

Si les mots «nom, rue, municipalité, adresse email» sont entrés, c'est assez concret.

Les informations concrètes qui doivent être inscrites dans l'annexe-GDPR sont une obligation imposée par ce règlement européen.

Q & A

Où dois-je retourner le PDF du contrat-GDPR signé et son annexe-GDPR complété ?

Renvoyer en PDF par email à : proximus.procurement@proximus.com

Sujet de votre email : « contrat-GDPR pour notre Contrat n° 46xxxxxxx* »

*46xxxxxxx à remplacer par le numéro de notre Contrat

Je ne sais pas créer un PDF, que dois-je faire ?

Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer le contrat-GDPR en PDF par email, vous pouvez envoyer une version papier à: Proximus

A l'attention de Procurement – GDPR

Koning Albert II-laan 27

1030 BRUSSEL

Q & A

Quand dois-je retourner ce contrat-GDPR ?

A retourner **endéans le mois**, suivant la réception de l'email, vous invitant à renvoyer le contrat-GDPR signé et son annexe-GDPR complété.

J'ai besoin de plus de temps, puis-je obtenir plus de temps ?

Nous pouvons prolonger la période de 15 jours à condition que vous confirmez par email (proximus.procurement@proximus.com) la date à laquelle vous allez retourner.

Q & A

Le GDPR est-il applicable à notre Contrat, parce que ma société n'est PAS établie en Europe ?

Le règlement GDPR s'applique à tous les fournisseurs qui, dans le but de livrer des biens et des services dans l'Espace Economique Européen, traitent des données à caractère personnelles, indépendamment du fait que ces personnes soient elles-mêmes des Européens.

GDPR s'applique donc également à un fournisseur basé en dehors de l'Espace Economique Européen.

En dehors de l'Europe, il y a en ce moment plusieurs séminaires et missions de bureaux de consultance pour préparer ces entreprises non-Européennes, qui livrent au sein de la Espace Economique Européenne, pour le GDPR. (voir Youtube)

Q & A

**J'ai reçu le contrat-GDPR par email, mais est-il applicable à mon entreprise ?
Selon moi, nous ne traitons pas de données à caractère personnelles?**

Compte tenu de l'importance de ce nouveau règlement, nous vous demandons de contacter d'urgence votre acheteur Proximus pour en discuter plus avant.

Veillez déjà envoyer ce message à : proximus.procurement@proximus.com

Q & A

Notre Contrat a expiré, pourquoi m'avez-vous envoyé ça?

Soit il y a eu une erreur administrative ou il n'a pas été enregistré que notre Contrat a été arrêté.

Soit notre Contrat n'a pas encore expiré, parce que la date de fin n'a pas encore été atteinte, ou notre Contrat n'a pas été officiellement terminé.

Veuillez envoyer ce message à : proximus.procurement@proximus.com

Nous demandons à notre acheteur de vérifier ce message et de vous contacter.

Q & A

Je ne suis pas d'accord avec une clause particulière ou un texte ?

Le contrat GDPR contient les droits, obligations et informations spécifiques relatifs au traitement des données à caractère personnelles, dont l'article 28.3 du General Data Protection Regulation exige qu'ils soient enregistrés dans tous les contrats avec les fournisseurs qui traitent des données à caractère personnelles.

Compte tenu de l'importance de ce nouveau règlement, nous vous demandons de contacter d'urgence votre acheteur Proximus pour en discuter plus en détail.

Veillez déjà envoyer ce message à : proximus.procurement@proximus.com